

La réforme de la honte et du mensonge

La réforme de 2021 avait déjà été catastrophique en impactant négativement plus d'un million de chômeurs (1.115.000 exactement selon une étude de l'Unedic). 41% des chômeurs ont connu une baisse du revenu de remplacement de 13% en moyenne ; d'autres n'ouvraient plus de droits...

Aujourd'hui, Macron passe à la vitesse supérieure dans sa détermination à satisfaire les desiderata du grand capital, du Medef, de l'Europe et du FMI.

Les nouvelles règles 2023 :

Pour atteindre le plein emploi d'ici 2027, il s'agit de varier la durée d'indemnisation en fonction du taux de chômage dans un but incitatif, avec une assurance-chômage « plus stricte quand trop d'emplois sont non pourvus, plus généreuse quand le chômage est élevé ».

► La durée d'indemnisation des chômeurs ouvrant des droits à partir du 1^{er} février 2023 sera réduite de 25 % avec un plancher minimal de 6 mois.

► Lorsque les chômeurs arrivent en fin de droits, si l'état du marché du travail est « rouge » (taux de chômage au-dessus de 9 % ou en progression de 0,8 point sur un trimestre), leur durée d'indemnisation reviendra au niveau actuel.

► Les conditions d'accès à l'indemnisation (6 mois travaillés sur une période de référence de vingt-quatre mois) sont inchangées.

► Les conditions d'accès à l'indemnisation (6 mois travaillés sur une période de référence de vingt-quatre mois) sont inchangées.

► La réforme ne s'appliquera pas aux chômeurs en outre-mer ni aux intermittents du spectacle.



L'analyse de la CGT Pôle emploi :

Quelques rappels pour en finir avec les (fausses) idées reçues :

► **Les chômeurs ne sont pas des profiteurs** : seulement 36% des chômeurs perçoivent une allocation chômage aujourd'hui. Parmi eux, 42% touchent moins de 500[€]/mois et 63% moins de 1000[€]/mois.

► **Les chômeurs ne sont pas des fainéants** :

• Le nombre d'inscrits à Pôle emploi tenus de rechercher un emploi (catégories A, B, C) s'établit à 5.153.000.

Parmi eux, 2.946.100 personnes sont sans emploi (catégorie A) et 2.206.900 exercent une activité réduite (catégories B, C).

• Parmi les chômeurs qui ont un droit ouvert à l'assurance chômage, près de 50% travaillent.

• Sur les 3,6 millions de bénéficiaires de l'allocation chômage, 2,5 millions perçoivent effectivement leur revenu de remplacement : la majeure partie de ceux qui ne sont pas indemnisés ont perçu un salaire trop élevé pour cumuler salaire et allocation.

• Les chômeurs indemnisés ne consomment en moyenne que 68% de leurs droits.

Mensonge du gouvernement sur la santé de l'économie :

► **La reprise économique et la baisse du chômage** observées à partir de fin 2021 sont un effet mécanique post-Covid (comme après une guerre) davantage que le résultat des politiques menées.

► **La prétendue baisse du chômage est davantage une baisse du nombre d'inscrits**, obtenue artificiellement par : une réforme de l'assurance chômage qui réduit les allocations, freine les inscriptions et entraîne des désinscriptions ; des convocations en très forte hausse et un renforcement du contrôle de la recherche d'emploi avec effet mécanique sur les radiations (record depuis 1996); une augmentation de 14% des entrées en formation (chômeurs catégorie D non comptabilisés dans les chiffres du chômage).

► **La situation a changé depuis la guerre en Ukraine** et ses conséquences. L'OFCE (Observatoire Français des Conjonctures Economiques) annonce, malgré les allégations de Macron sur le plein emploi, un ralentissement économique pour 2023 et une inversion à la hausse de la courbe du chômage. Avec l'explosion des factures énergétiques, l'accroissement d'une inflation déjà élevée, et la fin au 1^{er} janvier 2023 d'une partie du bouclier tarifaire, il y a risque de récession, avec les impacts connus sur les salariés et les privés d'emploi.

Mensonge du gouvernement sur l'argumentaire déployé pour justifier la réforme :

► Le fantasme des « 400 000 offres d'emploi non pourvues » :

C'est l'éternelle rengaine servie depuis 40 ans par la droite et le patronat pour justifier les tours de visse et détourner les regards des vraies responsabilités. La réalité est toute autre :

- On enregistre en France par an environ 45 Millions de déclarations d'embauches (DPAE). 400.000 offres non pourvues (chiffre contesté par la CGT) ne représentent alors que 0,8% des embauches... qui cependant sert de prétexte pour malmener les chômeurs...

- Des études menées depuis plusieurs années (France Info, CGT, Comité National des Travailleurs Privés d'Emploi et Précaires) montrent qu'environ 60% des offres d'emploi (essentiellement les offres des opérateurs privés publiées par Pôle emploi) sont : fictives, erronées, mensongères, illégales, discriminatoires, frauduleuses, sans compter les offres « moutons à 5 pattes » (offres d'emploi dans la légalité mais irréalistes). Ces offres sont à soustraire des prétendues 400.000 offres d'emploi non pourvues...

- Si des offres sont non pourvues, c'est aussi souvent pour des raisons de conditions de travail, de salaires, de réputation de l'employeur, de coût des trajets domicile-travail en l'absence de télétravail, de difficultés d'accès aux transports, de coût et de possibilité de garde d'enfants, de problèmes de logement, etc.



► Un principe d'incitation controversé :

Le gouvernement invoque des études selon lesquelles les chômeurs intensifieraient leur recherche d'emploi dans les mois précédant la fin de leur indemnisation, et donc qu'en réduisant cette durée, les gens sortiraient plus tôt du chômage. Or d'autres études montrent que dans des pays beaucoup plus généreux en matière d'allocations chômage la reprise d'emploi est supérieure et plus rapide qu'en France...

► Un engagement non tenu:

Lors de la réforme de 2021, Macron s'était engagé à ne pas toucher au capital des droits chômage. La nouvelle réforme témoigne du contraire. Macron est un menteur sans scrupule: il s'était aussi engagé pendant sa campagne électorale de 2017 à ne jamais toucher à l'âge de départ en retraite...

► **L'Unedic prévoit un excédent de 4,4 milliards d'euros en 2022**, et dans le même temps, on durcit les règles d'indemnisation chômage...

Stigmatisation des chômeurs pour faire oublier les turpitudes du patronat :



► **Le patronat est responsable du manque d'attractivité de certains emplois** en raison des conditions de travail difficiles, des horaires décalés, des salaires trop bas, des contrats courts, etc.

Dans de très nombreux métiers, les employeurs français pratiquent des niveaux de rémunération très inférieurs à ceux observés dans des pays comparables.

Les mauvaises conditions de travail et les salaires bas sont entretenus par la précarité au travail dont le patronat est responsable : sur les 45 millions d'embauches (DPAE) recensées en moyenne par an en France, 18 millions sont des CDD de moins d'un mois, 16 millions sont des missions intérimaires souvent de très courte durée, 5 millions sont des CDD de plus d'un mois.

► Des miettes pour les chômeurs et particuliers, un « pognon de dingue » pour les entreprises :

- Le montant des aides publiques aux entreprises est un secret bien gardé par Bercy. Cependant des chercheurs du CLERSE (Centre lillois d'études et de recherches sociologiques et économiques) et de l'IRES (Institut de recherches économiques et sociales) ont chiffré à au moins 157 milliards d'euros par an les aides publiques aux entreprises (premier poste budgétaire de l'État, 30% du budget, soit 2 fois le budget de l'Éducation nationale). Ce « coût du capital » est passé de 9 milliards d'euros en 1980 à 157 milliards aujourd'hui, soit une augmentation de 1470% ! Les vrais assistés dans ce pays sont les employeurs !

- Contrairement aux contreparties imposées aux chômeurs (et bientôt aux bénéficiaires du RSA), les 157 milliards annuels d'aide publique aux entreprises ne sont assortis d'aucune contrepartie (sociale ou environnementale).

► **Assurance chômage à la baisse d'un côté, superprofits de l'autre :**

Macron a refusé de taxer les superprofits d'entreprises françaises qui ont doublé voire triplé leurs bénéfices sans travailler davantage puisqu'elles se sont contenté sans aucun scrupule de profiter de la crise, de la situation internationale, et de la pauvreté qui en découle... et s'organisent même pour ne pas payer d'impôts en France (Total, Renault...) !

► **Fraude fiscale massive et évasion fiscale :**

La fraude sociale des entreprises (travail dissimulé, travailleurs détachés, heures non déclarées, etc.) a doublé depuis 2007 pour se chiffrer aujourd'hui à plus de 20 milliards d'euros par an, sans compter l'évasion fiscale estimée à 60 milliards d'euros par an dans l'estimation la plus optimiste... (En comparaison, la fraude des particuliers aux prestations sociales toutes confondues, tant stigmatisée dans le but de faire diversion, ne représente que 4 milliards d'euros par an...).

Faire payer la crise sociale aux pauvres :

Les capitalistes entendent faire payer le coût de leur crise aux travailleurs et aux chômeurs. Après la parenthèse des premiers mois de gestion de la crise sanitaire, le gouvernement entend revenir coûte que coûte aux critères de Maastricht (déficit public sous la barre des 3%, dette publique inférieure ou égale à 60% du PIB). Dans ce but, les politiques d'austérité à l'encontre des services publics vont s'accroître : le PLF 2023, adopté en force en première lecture (article 49.3), impose une baisse des dépenses publiques de 1,8% ; des contre-réformes structurelles sont annoncées (Assurance chômage, Retraite, France Travail...) tandis que les aides aux entreprises s'accroissent (baisse de la cotisation sur la valeur ajoutée, baisse des impôts sur les sociétés). L'abondance profite aux entreprises, les reculs sociaux sont imposés aux travailleurs.

Le FMI (Fonds monétaire international), bras armé du capitalisme, demande à la France l'arrêt du « quoi qu'il en coûte ».

Une réforme inutile, injuste et incohérente :

► **Application des nouvelles règles aux chômeurs en formation :**

Les règles 2023 s'appliqueront de la même façon aux chômeurs en formation, alors que les difficultés de recrutement tiennent largement au manque de qualification. Par ailleurs, ces règles vont impacter les projets de formation (rémunérations, durée de formation...). On est bien loin du CEP...

► **Application des nouvelles règles aux chômeurs de 55 ans et plus :**

L'application de la réforme aux chômeurs de plus de 55 ans est injuste. Les seniors restent plus durablement au chômage, de nombreux employeurs pratiquant une discrimination liée à l'âge.

► **Une « mesure de protection » en trompe-l'œil en cas d'aggravation de la conjoncture économique :**

- Fixer un taux élevé de 9% de chômage comme frontière entre le durcissement des règles d'indemnisation ou le retour à la norme actuelle est à lui seul l'aveu que la véritable intention du gouvernement est de faire à tout prix des économies (entre 3 et 4 milliards d'économie annoncés...).

- La mesure de l'état du marché du travail s'établit de façon générale, au plan national, sans tenir compte des disparités géographiques ni des disparités entre métiers : c'est un non-sens assumé qui va pénaliser les chômeurs.

- Le gouvernement prétend appliquer une règle logique et acceptable par le plus grand nombre, empruntée à d'autres pays avec un prétendu succès : c'est une tromperie car, pour prendre l' « exemple » Canadien, dans ce pays on mesure la conjoncture économique au niveau local pour tenir compte des disparités entre territoires : Macron a bien pour seul objectif des économies substantielles sur l'assurance chômage pour satisfaire l'Europe (critères de Maastricht) et le FMI.

Une réforme augurant de conséquences désastreuses :

- **Les attendus irréalistes de la réforme :** « 100 000 à 150 000 retours à l'emploi supplémentaires en 2023 grâce à la réforme » (selon le ministre du travail) semble irréaliste au regard des prévisions de l'OFCE.

► **Ajouter de la précarité à la précarité n'a jamais rien résolu :**

La réforme promet davantage de précarité pour ceux qui sont déjà les plus précaires. Cela est particulièrement préoccupant dans un pays avec 14% de la population sous le seuil de pauvreté (9 millions de personnes, soit

1 millions de plus en 10 ans), une inflation et des prix de l'énergie galopants, des banques alimentaires débordées par l'afflux de 200 000 personnes pauvres supplémentaires éligibles en un an...

► **Le risque de violences accrues envers les agents Pôle emploi :**

Mécaniquement, chaque réforme durcissant injustement les droits des chômeurs se traduit par davantage de souffrance et de violence envers les agents Pôle emploi. Depuis le début de l'année, 11.000 signalements ont été réalisés dans les agences Pôle emploi dont une centaine pour agressions physiques. Dernier exemple à Lille où un jeune a agressé un agent avec un couteau. Entre 2019 et 2022, les agressions liées à des radiations ont augmenté de 63% et de 57% concernant l'étude des droits. La CGT Pôle emploi sera particulièrement vigilante sur les conséquences en termes de sécurité des agents suite aux mesures injustes, dangereuses et irresponsables prises par le gouvernement.



**Maintenant
ça suffit !**

La CGT Pole emploi

combat la réforme de l'assurance chômage

- Qui n'améliorera pas la situation de l'emploi,
- Qui augmentera encore la précarité des plus précaires dans un contexte inédit de baisse du pouvoir d'achat (inflation, explosion des prix de l'énergie et de l'alimentaire...),
- Qui dédouane les entreprises de leurs responsabilités,
- Qui stigmatise les chômeurs et les sacrifie sur l'autel du capitalisme, de l'Europe monétaire (critères de Maastricht) et du FMI,
- Qui met en danger les usagers et les agents de Pôle emploi !



Ne subissez plus ! REJOIGNEZ-NOUS !

Courriel : syndicat.cgt.grandest@pole-emploi.fr

Internet : <http://cgtpegrandest.reference-syndicale.fr/>

Facebook : cgt Pôle Emploi Grand EST